

Ville de Remich
Commune de Schengen / POST Technologies

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 25/02/2022 à 10:00. **Lieu d'ouverture:** Hôtel de Ville de Remich - Place de la Résistance L-5501 Remich

Intitulé : Réaménagement de la rue de la Cité (Phase I) à Remich (Part communale), évacuation et épuration des eaux usées générées par les communes de la Moselle supérieure (Lot 8A2 – Phase 1 – Bassin de rétention 2 / Lot 8A2 – Phase 2 – Bassin versant externe / Lot 8 – Phase 3 – Réhabilitation du Heedbach), et lot POST Technologies - Approbation ministérielle 228/2020/CAC en date du 04/12/2020

Description : Travaux de génie civil

1) DESCRIPTION SUCCINCTE

- Terrassements généraux et pour ouvrages : ± 3 550 m³
- Ouverture de tranchée : ± 7 050 m³
- Bassin de rétention DN 1800 mm : ± 20 ml
- Ruisseau canalisé : ± 40 ml
- Ouvrages cadre en BA 1.20 × 1.20 m : ± 15 ml
- Canalisations en PP : ± 750 ml
- Ouvrages en béton armé : ± 160 m³
- Réseaux divers : ± 2 100 ml
- Conduites d'eau potable : ± 600 ml
- Enrobés : ± 3 820 m²
- Surfaces pavées : ± 1 250 m²
- Trottoirs : ± 550 m²

3) DEBUT / DUREE PREVISIBLE

Début des travaux : mai 2022

Durée des travaux : 400 jours ouvrables

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

TR-Engineering S.A.

86-88, rue de l'Egalité

B.P. 1034

L-1010 Luxembourg

Luxembourg

Tél : +352 49 00 65-1

E-mail : e-mail@tr-engineering.lu

www.tr-engineering.lu

Modalités visite des lieux/réunion d'information : Une réunion d'information obligatoire aura lieu le jeudi, 10 février 2022 à 09:00 hrs.

Le rendez-vous est fixé au carrefour entre la rue de la Cité et la rue Maatebiërg à Remich.

Conditions d'obtention du dossier de soumission : Les firmes intéressées sont priées de retirer les documents de soumission via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Il ne sera pas procédé à des envois postaux.

Réception des offres : Les offres qui ne sont pas établies sur des bordereaux retirés à l'adresse indiquée ci-dessus ne sont pas prises en considération. Les offres présentées dans une enveloppe ne précisant pas l'identité du soumissionnaire sont déclarées nulles et ne sont pas prise en considération. Les offres conformes au règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018, concernant le régime des marchés publics de travaux et de fournitures et portant l'inscription « Soumission pour le réaménagement de la rue de la Cité (phase I) à Remich » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Informations complémentaires : Remich, le 15 janvier 2022

Les collèges des bourgmestres et échevins
de la Ville de Remich et de la commune de Schengen

POST Technologies

Date de publication de l'avis 2200050 sur www.marches-publics.lu : 12/01/2022